

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

www.pays-de-brest.fr

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST	4
5 PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST	
LE SCOT DU PAYS DE BREST	10
11	LE SIG GÉOPAYSDEBREST
ECONOMIE ET EMPLOI	12
15	TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ	17
19	SERVICES AU PUBLIC
CONTRAT DE PARTENARIAT	20
24	LA COMMUNICATION

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020 fut une année bien singulière à double titre. En premier lieu, la pandémie qui a impacté les activités de nombreux établissements dont le Pôle métropolitain. Et du fait de la pandémie, l'exercice démocratique que constitue les élections municipales a été perturbé, décalant dans le temps l'installation de la nouvelle assemblée du Pôle métropolitain.

Cependant, ce contexte particulier n'a pas empêché la poursuite de nombreuses actions conduites par le Pôle métropolitain avec ses membres que sont les intercommunalités.

C'est ainsi que dans le domaine économique, un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires de la filière forêt-bois a permis d'initier l'élaboration d'un plan d'actions et le nouveau portail "j'implante mon entreprise en Pays de Brest !" est en ligne depuis janvier 2021.

Sur les questions de transition écologique, un cadastre solaire est en ligne avec une couverture de la totalité du territoire du Pays de Brest. Par ailleurs, l'étude de planification énergétique du Pays de Brest a débuté avec pour objectif d'accélérer le développement des énergies renouvelables.

Côté mobilités durables, la candidature du Pôle métropolitain et de ses intercommunalités a été lauréate de l'appel à projets TENMOD (territoire d'expérimentation des nouvelles mobilités durables) de l'ADEME et bénéficie d'un soutien financier et technique. La principale action de 2020 a été de créer et de diffuser des outils de communication afin de mieux faire connaître l'offre de mobilité existante sur le territoire.

Malgré le contexte sanitaire, quelques actions du Contrat Local de Santé ont pu être conduites telle que le mois sans tabac.

Pour conclure, il est également important de préciser que la programmation des fonds régionaux et européens s'est poursuivie pour soutenir les projets des acteurs privés et publics, pour atteindre un montant de programmation de 32 Millions d'euros sur la période 2014-2020.

François CULLANDRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST

Depuis fin 2017, le **Pays de Brest** compte **103 communes** et **7 intercommunalités**.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU PAYS DE BREST :

420 633 habitants en 2017 (+ 0,34%/an)	600 km de linéaire côtier	18 425 entreprises (industrie, commerce, services)
210 200 hectares	168 325 emplois salariés	28 000 étudiants

PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN : UN ESPACE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis 20 ans, les élus du Pays de Brest se sont organisés, sous forme associative avant d'être transformé en Pôle métropolitain en 2012, pour constituer un espace de dialogue afin de penser en commun les politiques publiques sur un bassin de vie et d'emploi de plus de 420 000 habitants aujourd'hui. Cette recherche de cohérence et de convergence permet de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques publiques.

À partir d'une lecture partagée de la réalité du territoire comme véritable bassin de vie et d'emploi, le Pays de Brest s'est constitué en adoptant l'adage suivant "ce qui est bon pour Brest et bon pour nous tous et inversement". C'est ainsi que naturellement, le périmètre du SCoT a épousé les contours du Pays de Brest pour devenir l'un des plus grands SCoT de France en 2004. Depuis 2015, la communauté urbaine de Brest est devenue métropole en faisant valoir l'importance des fonctions métropolitaines à Brest et son positionnement au cœur du bassin d'emploi. Et la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Forzay nous a rejoint en 2017.

LES MEMBRES DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

- Brest métropole
- Les communautés de communes :
du Pays d'Iroise,
du Pays des Abers,
de Lesneven-Côte des Légendes,
du Pays de Landerneau-Daoulas,
de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime,
de Pleyben-Châteaulin-Forzay.

QUE FAIT LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

- Il est compétent en matière de SCoT sur le territoire du Pays de Brest.
- Il conduit des actions d'intérêt métropolitain dans les champs suivants :
 - Economie et emploi
 - Transition énergétique
 - Accessibilité et mobilité
 - Services au public
- Il mobilise des financements au bénéfice des acteurs publics et privés du Pays de Brest :
 - Contrat de partenariat avec le Conseil Régional (crédits régionaux et européens)
 - Appel à projets TEPcv
 - Contrat de Transition Ecologique
 - Appel à Projets ADEME et Conseil Régional



LES INSTANCES DU PÔLE METROPOLITAIN

LE CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

BREST MÉTROPOLE



François CULLANDRE Bernadette ABIVEN Agathe ARZUR Frédérique BONNARD LE FLOC'H Dominique CAP Yves DU BUIT
 Jacques GOSSELIN Michel GOURTAY Armel GOURVIL Yann GUÉVEL Jacky LE BRIS Jean-Michel LE LORC'H
 Emmanuelle TOURNIER Bernadette MALGORN Yohann NÉDÉLEC Ronan PICHON Tifenn QUIGUER Stéphane ROUDAUT

CC PAYS D'IROISE



André TALARMIN Viviane GODEBERT Marguerite LAMOUR Gilles MOUNIER Bernard QUILLÉVÉRÉ

CC PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS



Patrick LECLERC Bernard GOALEC Alexandra GUILLORÉ Julien POUPON Chantal SOUDON

Le conseil du Pôle métropolitain s'est réuni à 4 reprises en 2020.
 La nouvelle assemblée du conseil du Pôle métropolitain a été installée le 10 septembre 2020.

CC PAYS DES ABERS



Jean-François TRÉGUER Christine CHEVALIER



Marie-Annick CRÉACHCADEC Bernard GIBERGUES



Roger TALARMIN

C LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES



Claudie BALCON Christophe BÈLE Pascal GOULAOUIC Raphaël RAPIN

CC PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME



Mickaël KERNÉIS Jean-Yves GOURVEZ Roger LARS Pascal PRIGENT

CC PLEYBEN-CHÂTEAULIN-PORZAY



Gaëlle NICOLAS Pauline CARO Jacques GOUÉROU Gilles SALAÛN

LE BUREAU

Constitué d'un Président et de 7 Vice-Présidents, chaque intercommunalité du Pays de Brest est représentée.

Le bureau s'est réuni à 3 reprises en 2020, dont une fois avec les membres de la nouvelle mandature.



François CULLANDRE
Président

André TALARMIN
1^{er} Vice-Président. Chargé des politiques territoriales, contractuelles, des relations avec les institutions et le Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest



Dominique CAP
Vice-Président
Chargé des ressources et moyens, et de la rade de Brest

Patrick LECLERC
2^e Vice-Président
Chargé de l'économie et de l'emploi

Claudie BALCON
Vice-Présidente
Chargée des mobilités et de l'aménagement numérique

Mickaël KERNÉIS
Vice-Président
Chargé de la transition écologique

Gaëlle NICOLAS
Vice-Présidente
Chargée de la santé

Jean-François TRÉGUER
Vice-président
Chargé du SCoT et du SIG

UNE INGÉNIERIE L'ÉQUIPE SALARIÉE

Thierry CANN

Directeur

@ thierry.cann@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 31

Anne LE NAOUR

Assistante de direction

@ anne.le-naour@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 30

Mickaèle LE BARS

Chargée des politiques contractuelles

@ mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 34

Luce DEMANGEON

Chargée de mission fonds européens

@ luce.demangeon@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 37

Sterenn APPÉRÉ

Gestionnaire des programmes européens

@ sterenn.appere@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 38

Erwan BUREL

Chargé de mission économie

@ erwan.burel@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 32

Laura RIOS GUARDIOLA

Chargée de mission santé

@ laura.rios@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 35

Erwan FLOCH

Chargé de mission PCAET

@ erwan.floch@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 33

Ève QUILLÉVÉRÉ

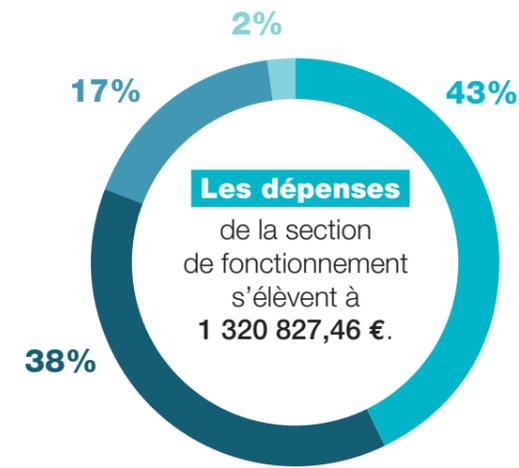
Chargée de mission mobilités durables

@ eve.quillevere@pays-de-brest.fr
☎ 02 98 00 62 36

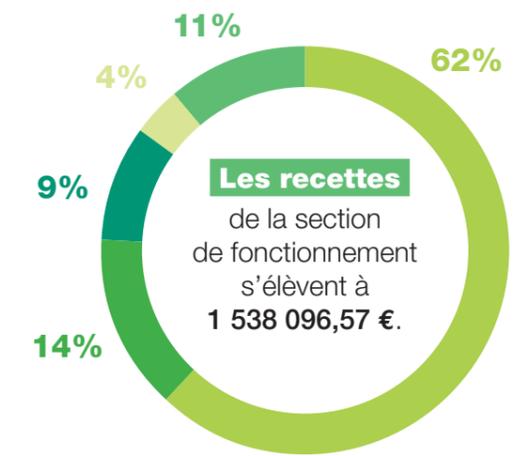
DES CONVENTIONS AVEC :

- ADEUPa
- Brest métropole (SIG, Infra numériques)
- Ener'gence

BUDGET 2020

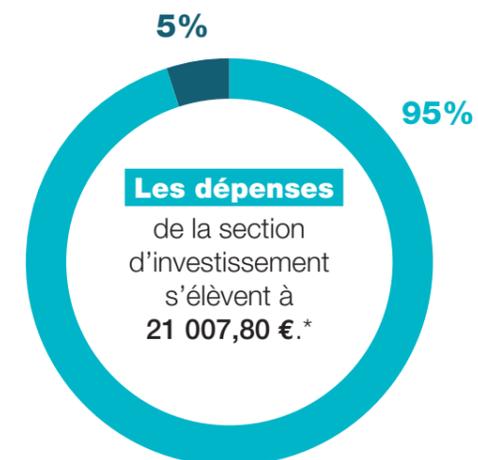


- Cotisations et contributions :
Brest métropole (SIG, THD), ADEUPa,
Ener'gence, FédéSCoT et C2D bretons
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Dotations aux amortissements

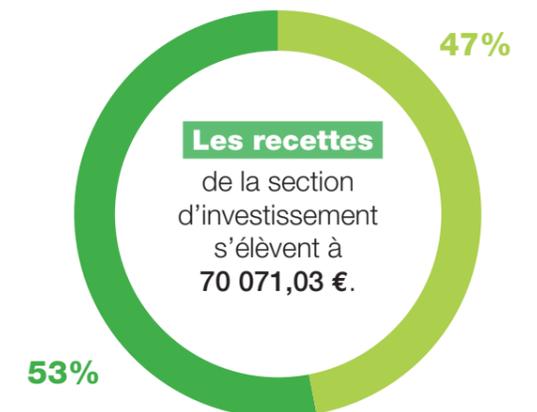


- Contribution des membres
- Région
- Autres organismes (ARS ADEME)
- Dotation Générale de Décentralisation
- Report de l'exercice N-1

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2020, hors report année précédente (174 324,61 €), est de 42 944,50 €.

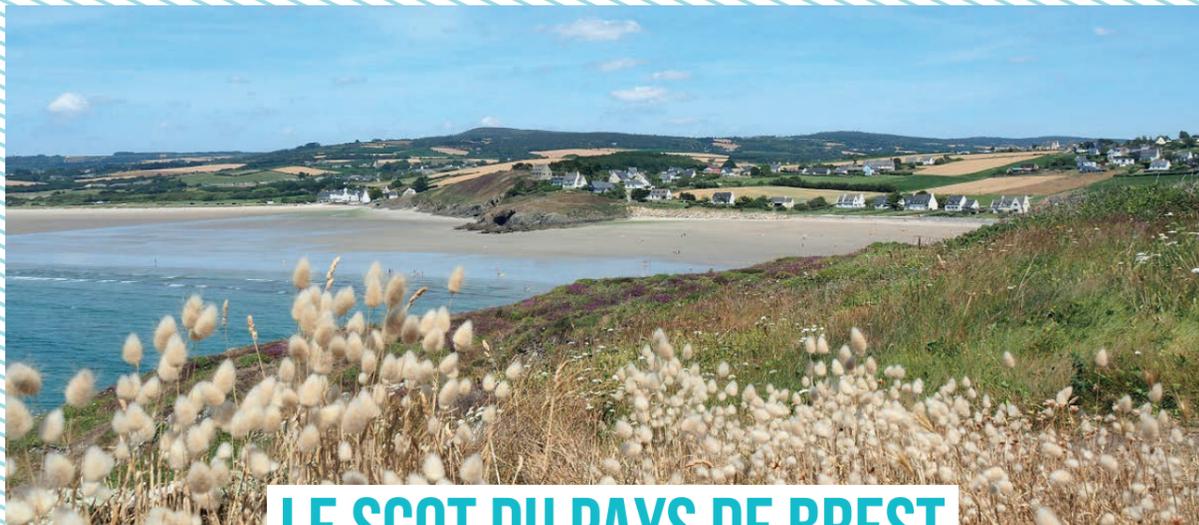


- Concession et droits :
Berger Levraut et YellowCake
- Matériel de bureau et informatique



- Exédent de fonctionnement capitalisé
- Dotation aux amortissements (section de fonctionnement)

*Elles concernent en majorité le financement du site internet "J'implante mon entreprise en Pays de Brest".



LE SCOT DU PAYS DE BREST

L'année 2020 a permis d'initier la révision du SCoT du Pays de Brest afin d'intégrer notamment le territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ainsi que la modification du SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay.

LA RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE BREST

Par délibération de son Comité syndical du 30 avril 2019, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Conformément à l'article L.104-3 du code de l'urbanisme, cette évolution du document est soumise à évaluation environnementale. Ne souhaitant pas être juge et partie, le Pôle métropolitain a décidé d'en confier la réalisation à un prestataire extérieur. C'est le bureau d'études SCE qui a été retenu : basé à Nantes, il a une grande expérience des SCoT et une bonne connaissance du contexte local. Il sera présent régulièrement en comité de pilotage, afin de pouvoir mener un travail itératif.

Le comité de pilotage a été renouvelé en 2020. Il est aujourd'hui présidé par Jean-François Tréguer, président de la Communauté de Communes du Pays des Abers. L'objectif d'une approbation du SCoT d'ici la fin du mandat (fin 2025 au plus tard) et la restitution du diagnostic sous forme de séminaires auprès des élus, techniciens et partenaires du Pays de Brest ont été retenus par le nouveau comité de pilotage.

Du fait du contexte sanitaire, les Rendez-vous du SCoT n'ont malheureusement pas pu avoir lieu en 2020.

VERS UNE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU SCOT DU PAYS DE CHÂTEAULIN ET DU PORZAY

La loi ELAN renforce les compétences des schémas de cohérence territoriale (SCoT) en matière d'application de la loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés, et en définir la localisation. Pour permettre aux SCoT de mettre en œuvre rapidement cette mesure, la loi ELAN autorise le recours à une procédure de modification simplifiée, à condition que la procédure soit engagée avant le 31 décembre 2021.

Les élus de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ont souhaité se saisir de cette possibilité offerte par la loi pour compléter le volet Littoral de leur SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay. Ils pourront ainsi intégrer ces nouveaux éléments dans leur PLUi en cours d'élaboration. La procédure a été lancée.

LE SIG GEOPAYSDEBREST

GéoPaysdeBrest est un outil utilisé au quotidien par les collectivités du Pays de Brest. Il permet également une diffusion très large des données via la plateforme geo.pays-de-brest.fr. Chaque année, il s'enrichit de nouveaux services et de nouvelles données.

NOUVEAUX SERVICES

- En 2020, des applications ont été publiées afin d'inventorier les commerces vacants et de promouvoir les commerces et producteurs locaux, notamment durant les périodes de confinement.
- Initialement mis en place sur Brest métropole, le cadastre solaire a été étendu à l'ensemble du Pays de Brest selon la même méthodologie. Les données sont accessibles à tous.
- 23 communes sont aujourd'hui publiées au format BAL (Base Adresses Locale) qui permet d'alimenter la Base Adresses Nationale. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'implication des référents et des communes concernées.

• A la demande du G4DEC (service d'économie circulaire partagé), l'équipe GéoPaysdeBrest a mis en place un outil d'inventaire des espaces verts pour faciliter leur gestion. Une dizaine de communes du Pays de Brest l'ont testé.

• En début d'année 2020, chacune des communes du Pays de Brest a reçu deux exemplaires de la photographie aérienne 2018 édités sur du papier photo. Ce produit a également été mis en téléchargement sur GéoPaysdebrest.

NOUVELLES DONNÉES

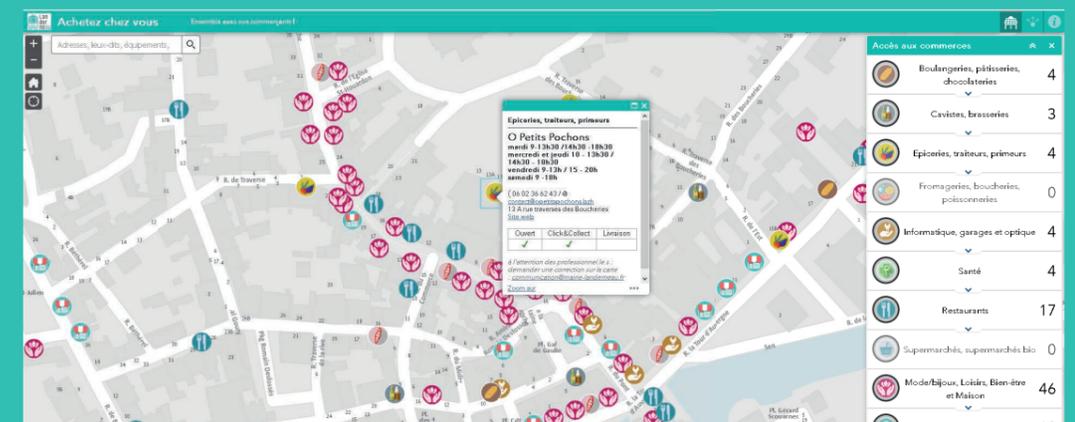
En plus des mises à jour régulières du SIG, de nouvelles données ont été intégrées :

- Prise de vue aérienne 2018/2019 d'une précision de 20 cm et de 10 cm sur le territoire de la métropole
- Intégration du cadastre historique permettant de voir l'évolution du parcellaire sur les 4 dernières années
- Intégration des PLU intercommunaux de la CCPA, CCPLD et CCPCAM.

ACCOMPAGNEMENT

L'équipe GéoPaysdeBrest accompagne les collectivités du territoire dans leurs projets intégrant une dimension géographique. A ce titre, en 2020, deux actions ont notamment été menées :

- Publication d'un Guide d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies
- Accompagnement des communautés de communes pour la mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : établissement des conventions et des spécifications techniques en lien avec le SDEF, premiers contrôles des données.



Développement de la filière algues

Le Cluster algues, initié en 2018 sur le Pays de Brest, rassemble des acteurs privés et publics autour d'une cause commune : la structuration et le développement local d'une filière algues à fort potentiel, avec un vaste champ d'applications et d'innovations à explorer. Le Pays de Brest est le territoire qui présente la plus forte concentration d'entreprises et de centres de recherche dans le domaine des algues en Bretagne (40% des emplois de la filière régionale). Avec 880 emplois sur le Pays de Brest (hors activités de recherche publique), l'emploi de la filière algues est en croissance de 60% sur la période 2016-2019.

PREMIER BILAN 2018/2021 DU CLUSTER

Principales actions mises en œuvre dans le cadre du Cluster algues depuis septembre 2018 :

- **Mise en réseau des acteurs** : les réalisations sont reconnues et soutenues par les acteurs, des groupes de travail ont été créés, les échanges ont renforcé la connexion entre acteurs de la filière.
- **Groupe de travail "qualité et traçabilité"** : une étude sur les méthodes analytiques des composés à risque dans la ressource algale pose les bases d'un travail collectif à poursuivre pour peser sur les évolutions normatives nationales et internationales.
- **Etude socio-économique de la filière** : réalisée avec l'ADEUPa, elle pose les bases de la mise en place d'un observatoire pérenne du développement de la filière.
- **Communication positive sur la filière** : plusieurs outils ont été implémentés par le cluster (lettres d'informations, site internet et extranet, carte interactive des acteurs, etc.)

Site internet du Cluster : www.clusteralgues-brest.bzh

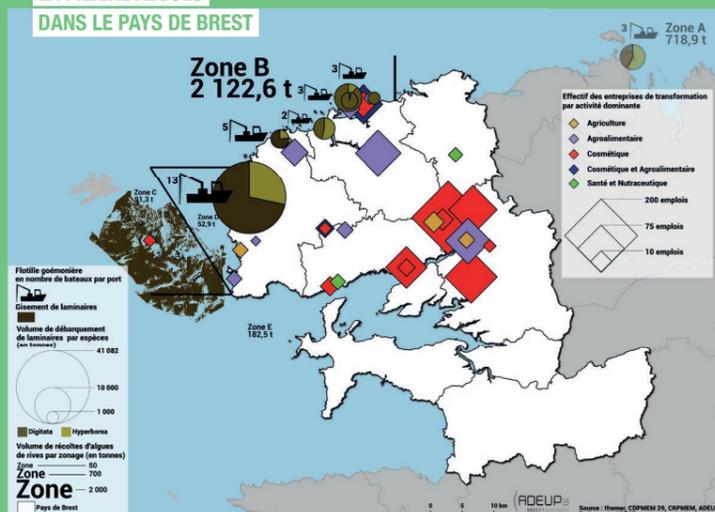
UNE NOUVELLE ORGANISATION EN RÉFLEXION

L'expérimentation sur la période 2018-2021 touche à sa fin et le Cluster algues entre dans une nouvelle phase.

Lors de la dernière assemblée annuelle du Cluster, ses membres ont posé les perspectives suivantes :

- Inscrire dans la durée l'action et la mise en réseau initiée par le Cluster algues
- Amplifier les travaux collaboratifs : qualité et traçabilité, dimension économique et juridique...
- Elargir le périmètre d'action du Cluster algues à la Bretagne

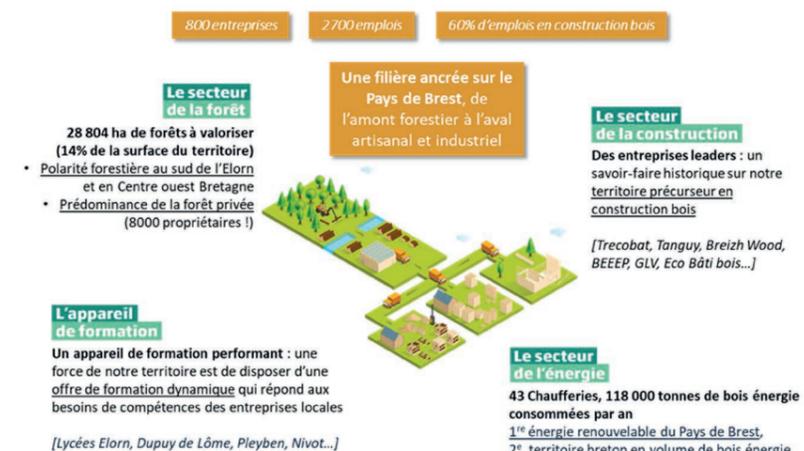
CARTE DE SYNTHÈSE : LA FILIÈRE ALGUES DANS LE PAYS DE BREST



Développement de la filière forêt-bois

Le Pôle métropolitain a mené un diagnostic territorial de la filière forêt-bois, avec l'appui de l'interprofession régionale Abibois et avec le soutien de la Région et de l'Europe (LEADER). Un programme d'actions est en cours d'élaboration avec pour ambition d'implanter un "réflexe bois" et d'accélérer les usages du bois d'œuvre (construction et aménagements).

UN DIAGNOSTIC AU PLUS PRÈS DU TERRAIN



4 LEVIERS D'ACTION POUR UN FUTUR PROGRAMME PARTENARIAL

Le diagnostic territorial a permis de valider des enjeux et priorités d'actions. Au total 170 acteurs ont été mobilisés, avec notamment 50 entretiens et 9 ateliers thématiques. Un séminaire organisé en visioconférence en novembre 2020 a réuni 70 participants, confirmant la dynamique et les attentes pour accompagner le développement de cette filière.

Quatre leviers, en cours de déclinaison opérationnelle dans un programme d'actions, font consensus pour implanter le "réflexe bois" et développer le bois d'œuvre sur le territoire :

1. Mobiliser les donneurs d'ordre et la commande publique
2. S'affirmer comme territoire de compétences en bois d'œuvre
3. Favoriser une gestion durable de l'arbre connectée aux marchés locaux
4. Implanter une culture bois sur le territoire

Le travail en cours vise à concrétiser cette démarche de co-construction avec l'élaboration d'un programme d'actions 2021-2024 s'appuyant sur un consortium de partenaires pour son financement et sa mise en œuvre.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le diagnostic et l'ensemble des propositions d'actions sont à disposition sur le site du Pôle métropolitain, vous pouvez également vous inscrire à la newsletter thématique pour suivre la démarche.

www.pays-de-brest.fr/economie-et-emploi/filiere-foret-bois

J'implante mon entreprise en Pays de Brest !

Un nouveau portail paysdebrest-implantation-entreprises.bzh est en ligne depuis début 2021. Cet outil de promotion économique, mutualisé par les intercommunalités du Pays de Brest et construit avec le soutien de la Région, facilite l'implantation et le développement des entreprises.



Cet outil a été conçu ces derniers mois par le Pôle métropolitain en collaboration avec des agences spécialisées dans l'immobilier d'entreprise, les services économiques de chaque EPCI, le service SIG GéoPaysdeBrest, ADEUPa, l'équipe marketing Brest Life de Brest métropole. Il s'inscrit en complémentarité avec le portail d'attractivité Brest Life dont il reprend les codes graphiques.

< Un portail qui facilite l'implantation des entreprises et donne une vision de l'économie de notre territoire

OBJECTIFS DE CE PORTAIL DE SERVICES

- Rendre visible et attractive l'offre de locaux professionnels, pour faciliter l'implantation des entreprises et leur développement
- Apporter aux entrepreneurs un premier niveau d'information sur les opportunités et solutions d'implantation sur le territoire
- Orienter les demandes vers les bons interlocuteurs dans une logique de réseau

SERVICES FOURNIS PAR CE PORTAIL

- Une offre de 800 locaux professionnels géolocalisée et actualisée
- Une entrée plus spécifiquement dédiée aux jeunes entreprises avec des espaces dédiés pour entreprendre
- Des outils d'aide à la décision et pour mieux connaître le territoire
- Un réseau de partenaires à disposition des entreprises

Ce portail de services s'adresse aux entrepreneurs du territoire mais c'est aussi un outil d'attractivité : 51% des 16 000 connexions en 2020 correspondent à des utilisateurs hors Bretagne.

www.paysdebrest-implantation-entreprises.bzh

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Pôle métropolitain s'est muni d'une ingénierie depuis l'automne 2017 pour accompagner les communautés de communes du territoire dans l'élaboration de leur Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Face au développement des premiers plans d'actions, le Pôle métropolitain se positionne en coordinateur et facilitateur sur les questions de transitions énergétique et écologique. A ce titre, l'année 2020 a marqué une accélération dans l'accompagnement des EPCI : après avoir répondu en 2019 à 2 appels à projets de la Région et de l'ADEME, les actions se lancent et se concrétisent.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PCAET

Le Pôle métropolitain accompagne les communautés de communes dans l'élaboration de leur PCAET depuis l'automne 2017. En 2020, Pays d'Iroise communauté et la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes ont arrêté leurs PCAET en conseil communautaire. Malgré un retard pris en raison du contexte sanitaire et de l'arrivée de nouvelles équipes d'élu.e.s, les autres communautés de communes ont continué à avancer sur leurs PCAET.

LES APPELS À PROJETS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION

L'ADEME et la Région ont lancé en 2019 plusieurs Appels à Projets (AAP) dont 2 pour lesquels le Pôle métropolitain a apporté ou a coordonné la réponse grâce à son ingénierie. Le territoire a été lauréat pour les 2 AAP et a lancé les dynamiques en 2020.

Mobilisation des citoyens dans les démarches de transition

Après la coordination de la réponse de 6 EPCI du Pays de Brest en 2019, le Pôle métropolitain a pu assurer la coordination entre Ener'gence et les communautés de communes pour le lancement et le suivi des actions en 2020.



4 actions ont été mises en place ou renforcées sur les 6 EPCI :

- Cafés énergie afin de sensibiliser les publics précaires aux économies d'énergie
- Citoyens de climat pour développer un réseau local de citoyens engagés pour le climat
- Cycle de conférences afin de toucher le grand public
- Camion climat afin de proposer des permanences centralisées sur l'ensemble des territoires

Brest métropole met également en œuvre 2 actions supplémentaires :

- L'animation du réseau des acteurs de la transition sur Brest métropole afin de renforcer la cohérence des initiatives
- Un conseil citoyen afin d'associer les citoyens au suivi et à l'évolution des actions du PCAET

Planification énergétique territoriale

Après avoir été lauréat en 2019 de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région, en 2020, le Pôle métropolitain a lancé le marché pour réaliser l'étude de planification énergétique territoriale.

Le prestataire a été retenu et le travail a débuté en novembre 2020. Le travail courra jusqu'à la fin de l'année 2021 et devra permettre une accélération du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Pays de Brest.



CRÉATION D'UN CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre solaire du Pays de Brest est un outil cartographique qui permet de disposer d'une estimation du potentiel de production d'énergie solaire pour l'ensemble des toitures présentes sur les communautés de communes du Pays de Brest.

L'outil a été créé en interne par le service SIG du Pôle métropolitain du Pays de Brest. Le cadastre a été construit pour que l'ensemble des habitants et acteurs économiques du territoire puissent l'utiliser librement.

liser librement.

Un tel outil existait déjà sur Brest métropole, la totalité du territoire du Pays de Brest est désormais couverte !

L'estimation de la production énergétique se base sur les cartographies existantes du Pays de Brest et la prise en compte des pentes et orientations des toitures. Ces différents éléments permettent de donner pour chaque toiture une première

estimation sur l'intérêt de poser des panneaux solaires pour la production d'eau chaude (solaire thermique) ou la production d'électricité (photovoltaïque).

L'outil a été finalisé à la fin de l'année 2020. Un plan de promotion sera mis en œuvre sur l'année 2021.

L'outil est disponible sur le site du Pays de Brest à l'adresse suivante : www.pays-de-brest.fr/cadastre-solaire

ACCESSIBILITÉ & MOBILITÉ

MISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Depuis de nombreuses années, le Pôle métropolitain a confié au service numérique de Brest métropole le soin d'accompagner les communautés de communes du Pays de Brest sur les questions d'infrastructures numériques. En 2020, les missions furent les suivantes :

1. Gestion patrimoniale des infrastructures numériques : fourreaux, pré fibrage optique des aménagements publics et privés (voir notamment le guide objectif fibre <https://www.objectif-fibre.fr/files/documents/27112017-guide-locaux-individuels-version-finale-bd.pdf>)
2. Accompagnement technique pour le dévoiement de réseaux de communications électroniques (fourreaux et fibres optiques) et l'aménagement de nouvelles zones d'activités
3. Accompagnement des communautés de communes dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD) (Phase 1 et Phase 2 FTTH en cours de déploiement)
4. Accompagnement et réponses aux sollicitations des particuliers concernant les déploiements du FTTH sur l'ensemble du territoire du Pays de Brest (BTHD et zone de déploiement privé)
5. Accompagnement administratif et gestion technique du réseau THD dans les ZAE (pilotage astreinte, relations avec les opérateurs et utilisateurs du réseau, calcul facturation, suivi des opérations,...) et relations avec les différentes entités publiques et privées concernant l'avenir de ce réseau (future intégration de ce réseau dans le cadre des déploiements de Bretagne Très Haut Débit)
6. Intégration d'une partie structurante du réseau fibre départemental (Pen Ar Bed Numérique) cédé à 4 EPCI : intégration dans le logiciel métier permettant l'exploitation du réseau suivi des missions permettant la cession du réseau : analyse, récolement et livrables du Département, audits réalisés, suivi des opérations liées à la cession avec l'exploitant en place (Axione)
7. Appui des EPCI dans les réponses aux sollicitations d'entreprises du territoire quant à leurs recherches de solutions d'accès au numérique, échange avec opérateurs sur les possibilités d'interconnexion du réseau de Brest métropole vers les autres EPCI
8. Accompagnement des communautés de communes dans le cadre du programme national de New Deal Mobile (dispositif d'amélioration de la couverture mobile 4G)

MOBILITÉ DURABLE

En 2020, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a poursuivi la démarche engagée depuis 2018 sur la thématique de la mobilité durable, par la mise en œuvre du plan d'actions co-construit par les acteurs du territoire. Ce plan d'actions est structuré en 4 axes :

- Coordonner les acteurs de la mobilité et rendre visible les solutions de mobilité existantes
- Accompagner les changements de comportement
- Développer des solutions de mobilité innovantes
- Développer l'intermodalité et les aménagements en faveur des mobilités alternatives

Le pilotage de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD 2020



La mission mobilité du Pays de Brest a piloté et coordonné la réponse collective des EPCI du Pays de Brest à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD (territoire d'expérimentation des nouvelles mobilités durables).

Cela lui a permis d'être lauréat et de bénéficier d'un soutien technique et financier de l'ADEME pour deux ans (2021 – 2022) pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

L'AMI TENMOD vient participer au financement des actions de promotion des mobilités durables, solidaires et actives, organisées par les EPCI avec les associations locales comme Ehop, Brest A Pied A Velo (BAPAV), et Don Bosco Mobilité.

La création et la diffusion d'éléments de communication pour améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante sur le territoire



Le Pôle métropolitain a réalisé un travail de communication sur les solutions de mobilité existantes sur le territoire. Il a diffusé des livrets intitulés "Les solutions pour se déplacer dans le Pays de Brest", auprès des communes, des EPCI, des offices du tourisme et des structures de l'emploi

et de l'insertion (Pôle Emploi, Mission Locale, Don Bosco Mobilités) dans l'objectif de leur permettre de répondre au mieux aux interrogations des publics reçus.

Des modèles de flyers personnalisables ainsi que des vidéos présentant les avantages des trajets réalisés en car, en covoiturage et en vélo ont été transmises aux EPCI afin qu'ils puissent communiquer sur leurs sites internet.

La coordination du réseau d'acteurs et le soutien technique aux EPCI



Le Pôle métropolitain a accompagné les EPCI selon leurs besoins (soutien en ingénierie territoriale, veille réglementaire, information sur les appels à projet, partage de ressources, etc.) et il a réuni les chargés de mission mobilité des EPCI du Pays de Brest en comité technique.

Il a facilité les échanges entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du Pays de Brest et les communautés de communes, notamment grâce au Comité de Pilotage mobilité durable du Pays de Brest qu'il anime.

Sur la fin d'année 2020, le Pôle métropolitain a accompagné les EPCI dans l'analyse des enjeux de la prise de compétence mobilité, en rencontrant les élus mobilité de chaque EPCI et en participant à des réunions des commissions mobilité locales ou des conseils communautaires. Des ressources ont été transmises aux EPCI afin de les accompagner dans leur prise de décision.

La mission mobilité du Pôle métropolitain a également participé aux réunions organisées par la Sous-Préfecture de Châteaulin, avec le club d'entreprises de la zone d'activités du Pouillot et la CCPCP sur les problématiques de mobilité sur cette zone d'activités, et prévoit de poursuivre la promotion de la mobilité durable auprès des employeurs du Pays de Brest.



SERVICES AU PUBLIC

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Pôle métropolitain et les 7 intercommunalités du Pays de Brest accompagnent la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS). Conclu avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et pour une durée de 5 ans, la finalité du contrat est d'améliorer l'accès à la santé pour tous, en adaptant la politique régionale de santé aux besoins et spécificités de la population en tenant compte des dynamiques existantes dans le territoire.

Dès la signature du contrat local de santé en juin 2019, des actions ont commencé à voir le jour à différentes échelles (commune, EPCI, Pays, inter EPCI) et sur différents sujets : tabac et précarité, accompagnement des professionnels de santé et des élus, diagnostic santé environnement, prévention cancers, santé des jeunes, etc.

En 2020, la dynamique de mise en œuvre du CLS a été fortement impactée par la crise sanitaire. Au confinement, qui a limité les rencontres entre acteurs et la suspension de programmes, s'est ajoutée la difficulté à joindre les partenaires œuvrant dans le champ de la santé (ARS, CPAM, CHRU, professionnels de santé, maisons de santé, etc.).

Le Pôle métropolitain a été mobilisé sur la mise en place des Cellules territoriales d'appui à l'isolement en lien avec les sous-préfectures de Brest et Châteaulin, la Direction Territoriale de l'Action Sociale et les EPCI du Pays de Brest.

Malgré la crise sanitaire, quelques projets prioritaires ont pu être reconduits comme les consultations délocalisées d'aide au sevrage tabagique dans le cadre du Mois sans tabac et les rencontres avec les professionnels de santé et les élus. D'autres projets comme l'unité mobile de prévention, la santé mentale des jeunes ou encore la santé buccodentaire auprès des enfants ont aussi été engagés et se poursuivront en 2021.

Finalement, un diagnostic santé environnement a été engagé en 2020 qui devra conduire à l'élaboration d'un plan d'actions.

ANIMATION ET GOUVERNANCE DU CLS

Une dynamique de travail collectif commence à voir le jour autour d'une équipe constituée de référents CLS dans les EPCI. Les référents et élus porteurs de la mission santé ont mis en avant l'intérêt de l'animation au niveau du Pays qui permet "une ouverture d'esprit sur ce qui peut être fait", "la mise en commun des ressources, une coopération et amélioration qualitative des réponses que nous construisons sur le terrain", "un appui pour aller rencontrer les partenaires".

Le plan d'actions du CLS reste très ambitieux au regard de la taille du territoire, de ses enjeux et de l'inégale répartition des ressources sur le territoire. La mission d'ingénierie reste très mobilisée dans la dimension stratégique d'identification continue de besoins et d'opportunités de mise en place d'actions, de mobilisation des partenaires acquis et nouveaux et de diffusion d'une culture commune autour de la promotion de la santé au sein des collectivités.

Pour accélérer la couverture du territoire en matière d'actions, l'ensemble des élus des EPCI ont défendu le besoin de prolonger la mission d'ingénierie afin d'accompagner les EPCI dans la mise en œuvre des actions intégrées dans le plan. La création d'un deuxième poste qui permettra d'être plus opérationnel pour la mise en œuvre des actions a été validée.

Devant l'intérêt de cette mission, le Conseil Départemental donne un accord de principe pour un cofinancement de ce 2^e poste en travaillant sur le renforcement des priorités du CD en lien avec la santé et le CLS.

CONTRAT DE PARTENARIAT

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Brest a permis d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits régionaux et européens (ITI FEDER, LEADER, DLAL FEAMP) territorialisés.

CRÉDITS RÉGIONAUX

Avec les reliquats correspondant à l'enveloppe non programmée sur la période 2014-2016, le Pays de Brest s'est vu ainsi garantir une dotation totale de 21 013 834 € de crédits régionaux sur la période 2017-2020, dont un maximum de 2,5 % dédié au soutien à des projets de fonctionnement, soit 525 345,85 €.

L'année 2020 a marqué la fin de la programmation des crédits régionaux 2017-2020 et de l'ITI FEDER 2014-2020.

Le Comité Unique de Programmation s'est réuni à 3 reprises : 20 projets sollicitant les crédits régionaux ont reçu un avis favorable pour un montant total de subvention de 1 341 786 €.

154 projets ont ainsi été financés sur la période 2017-2020 pour une dotation totale de 21 013 834 €

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
Commune de Châteaulin
Subvention régionale de 100 000 euros

ITI FEDER

Au titre de l'ITI FEDER, la Région a demandé en 2020 à tous les territoires de signaler les projets pour solder l'enveloppe et éventuellement faire état de besoins complémentaires. Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a ainsi bénéficié d'un montant complémentaire de 751 541 €, portant la dotation globale à 2 224 105 € sur la période 2014-2020.

Trois projets ont été validés en 2020 :

- Réhabilitation thermique de 25 pavillons - Résidence Douar An Abad - Telgruc-Sur-Mer - Espace Habitat : 62 500 €
- Oaziz Elektrek Kastellin - Boucle locale de production d'électricité sur le pôle économique du Pouillot sur la commune de Châteaulin - Société QUENEA : 1 127 235 €
- Mise en place d'un système d'exploitation de stationnement intelligent - Commune de Lanterneau : 28 000 €



CONTRAT DE PARTENARIAT

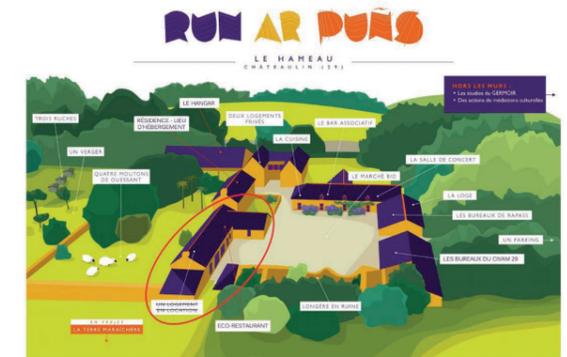
LEADER

Le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rural) permet d'accompagner des projets collectifs et innovants, privés ou publics, en faveur du développement économique rural. Le Pays de Brest bénéficie d'une enveloppe de 2 037 891 €. En 2020, près de 139 700 € de fonds LEADER ont été attribués pour 5 porteurs de projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable en CUP. Cette année 2020 marque la fin de l'enveloppe LEADER dédiée aux porteurs de projets (34 projets soutenus)

Une enveloppe supplémentaire sera attribuée au cours de l'année 2021 (221 203 €) pour faire face aux retards de négociation de la PAC et donc prolonger de deux ans la période initiale 2014-2020.

FICHE-ACTION LEADER	INTITULÉ DU PROJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT LEADER SOLICITÉ
FICHE-ACTION 1 Vers un parcours entrepreneurial innovant	<i>Pas de projet déposé en 2020 sur cette thématique</i>		
FICHE-ACTION 2 Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	Aménagement de l'Éco-restaurant du Hameau	Association Run Ar Puns	50 240 €
FICHE-ACTION 3 Vers une valorisation partagée de nos spécificités	Ports escales : communication autour de l'évènement	GIP Brest terres océanes	13 120 €
FICHE-ACTION 4 Vers une appropriation des opportunités économiques	Aménagement bâtiment : valorisation des menuiseries extérieures en fin de vie Promotion du cadastre solaire en Pays de Brest	Association Relais Travail Pôle métropolitain du Pays de Brest	30 000 € 35 840 €
FICHE-ACTION 5 Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	Étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'un fonds carbone local - Coopération entre les Pôles métropolitains des Pays de Brest et du Mans	Pôle métropolitain du Pays de Brest	10 500 €
TOTAL			139 700 €

En 2020, la Région Bretagne a proposé de substituer certains de nos crédits LEADER par des crédits régionaux pour le soutien à des projets d'investissement. L'objectif : éviter tout risque de sous-consommation des fonds LEADER à l'approche de la fin de programme. 6 projets, initialement sélectionnés pour bénéficier des crédits LEADER (295 722€ au total), ont donc basculé vers le dispositif Région. La dotation LEADER du Pays de Brest s'élève donc désormais à 1 742 169 €.



DLAL FEAMP

1 029 632 € ont été attribués au Pays de Brest pour soutenir des actions collectives et innovantes en faveur des filières pêche et aquaculture sur la période 2014-2020.

En 2020, le programme DLAL FEAMP (Développement Local mené par les Acteurs Locaux pour le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) se clôture après deux années de collaborations prolifiques avec les acteurs maritimes du territoire. La Commission mer et littoral du Pays de Brest (regroupant élus, professionnels de la mer, associations et établissements publics) a donc sélectionné les derniers projets, 3 au total, et attribué 34 902 € de fonds DLAL FEAMP :

FICHE-ACTION DLAL FEAMP	INTITULÉ DU PROJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT DLAL FEAMP SOLLICITÉ
FICHE-ACTION 3 Favoriser l'accès aux métiers et accompagner les jeunes vers la découverte de la pêche et de l'aquaculture	Aires marines éducatives dans les écoles de Plougastel et Landéda	Bretagne vivante	12 240 €
FICHE-ACTION 4 Développer une offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes en cohérence avec la destination touristique BTO	Ambassadeurs de la mer en Pays de Brest	Bretagne vivante et Eau & Rivières de Bretagne	12 956 €
FICHE-ACTION 7 Coopération	Limitation des interactions pêche/phoques - coopération Finistère/ Ecosse/Irlande	CDPMEM29	9 706 €
TOTAL			34 902 €

En 2020, la dotation du programme DLAL FEAMP a été impactée par la perte de sa réserve performance, à l'instar de tous les territoires bretons, car l'objectif de paiement des projets en Bretagne n'a pas été atteint en 2019. Le territoire du Pays de Brest a donc perdu 57 430 € réduisant son enveloppe financière DLAL FEAMP à 972 202 €.



Aires marines éducatives : découvrir les métiers de la mer.
Source : Bretagne vivante

Carte interactive des projets soutenus

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a réalisé, en partenariat avec le SIG Geo Pays de Brest, une carte interactive rassemblant l'ensemble des projets soutenus depuis 2017 via le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Brest 2014-2020.

Ce contrat de partenariat regroupe 4 fonds (crédits régionaux, LEADER, ITI FEDER, DLAL FEAMP) au service d'une diversité de projets :

- 25 millions € pour des projets publics et privés sur l'ensemble du Pays de Brest
- Plus de 160 projets soutenus dans les domaines de l'économie, l'emploi, l'aménagement urbain, le maritime, le tourisme, la transition écologique et la mobilité, les services au public
- Tous ces projets sont visibles via la carte interactive du Pays de Brest : <https://www.pays-de-brest.fr/contrat-de-partenariat/projets-soutenus>

2017-2019 | Une diversité de projets soutenus en Pays de Brest !

Cette carte rassemble les projets soutenus depuis 2017 via le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Brest 2014-2020. Un soutien dans le cadre d'une stratégie bâtie par les acteurs du Pays de Brest pour un territoire accessible #attractif #innovant #durable #solidaire #convivial

Tous les projets | Economie et emploi | Aménagement urbain | Maritime | Tourisme | Services au public | Transition écologique et mobilité

2017-2019 | Une diversité de projets soutenus en Pays de Brest !

Cette carte rassemble les projets soutenus depuis 2017 via le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Brest 2014-2020. Un soutien dans le cadre d'une stratégie bâtie par les acteurs du Pays de Brest pour un territoire accessible #attractif #innovant #durable #solidaire #convivial

Tous les projets | Economie et emploi | Aménagement urbain | Maritime | Tourisme | Services au public | Transition écologique et mobilité

Purification des coquillages en Rade de Brest

Installations d'une unité de traitement de l'eau de mer pour permettre aux producteurs et expéditeurs de coquillages de la Rade de Brest de poursuivre leur purification pendant les fermetures planctoniques et bactériologiques

- A l'issue de la campagne de ramassage en mer alimentaire (sans danger)
- Elle sera traitée pour la rendre apte à son usage pour la purification des coquillages
- L'eau purifiée sera ensuite envoyée vers les différents bassins de purification des coquillages
- L'ensemble sera mis en eau salée
- L'eau traitée sera analysée dans un laboratoire officiel pour apporter la preuve de l'absence de contaminants
- Les membres du CIE pourront alors reprendre des activités de purification
- Des moyens techniques seront mis en place pour permettre la manipulation aisée des coquillages

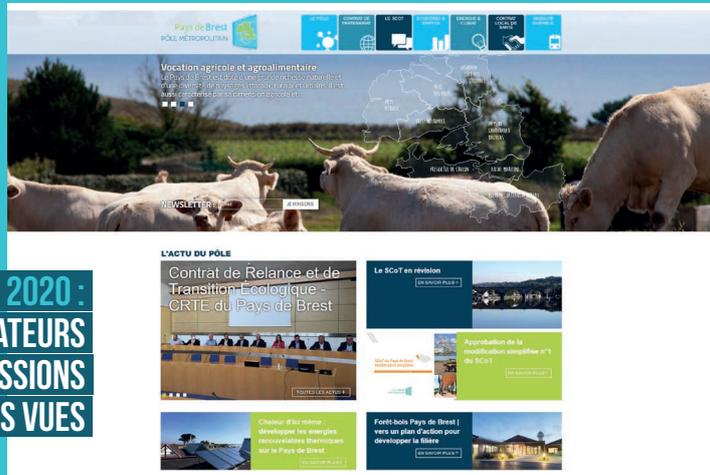
Ce projet est porté par un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) composé de cinq professionnels exploitants de coquillages de la Rade de Brest.

Contact : henry.kernell@brest-mer.fr

COMMUNICATION

LE SITE WEB
DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU PAYS DE BREST
www.pays-de-brest.fr

AUDIENCE 2020 :
15 042 UTILISATEURS
20 682 SESSIONS
48 881 PAGES VUES



LE NOUVEAU CONSEIL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN INSTALLÉ



Le Pôle métropolitain a installé son Conseil, composé de 45 conseillers délégués par les 7 intercommunalités du Pays de Brest, et élu son Président François Cuilland'e.

[Présentation du Bureau et du Conseil](#)

LA NEWSLETTER DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Inscription aux newsletters :
[www.pays-de-brest.fr/
inscrivez-vous-a-nos-newsletters](http://www.pays-de-brest.fr/inscrivez-vous-a-nos-newsletters)

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



18 rue Jean Jaurès
B.P. 61321
29213 BREST cedex 1

Tél. 02 98 00 62 30
Fax 02 98 43 21 88

contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr